

Fourniture de denrées alimentaires

Règlement de la consultation

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective du centre et de la jeunesse Corse.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'une durée de 12 mois.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 lots désignés ci-dessous.

Lot n°1	Viande fraîche de bœuf veau porc et agneau
Lot n°3	Volailles
Lot n°8	Oeufs frais
Lot n°14	Eaux
Lot n°15	Boissons alcoolisées
Lot n°16	Pain et viennoiseries

Les seuils minimums exprimés en quantité dans le bordereau des prix unitaires sont donnés à titre indicatif afin d'aider les entreprises à formuler leur offre et ne lient en aucun cas le service acheteur.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il

est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 – Classification CPV

Classification CPV : 03000000-1 ; 15130000-8 ; 15300000-1.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Dossier de consultation

Pièces contractuelles :

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- * la déclaration du candidat
- * le règlement de la consultation commun aux 17 lots
- * l'acte d'engagement (AE) et les bordereaux de prix unitaires annexés
- * le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux 17 lots
- * le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux 17 lots
- * le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009 publié au Journal Officiel n° 66 du 19 mars 2009) : pièce considérée comme connue par les entreprises bien que ne figurant pas au dossier.

Obtention du dossier

Le dossier d'appel d'offres est à retirer au service administratif du Centre du sport et de la jeunesse Corse. Il est remis à chaque candidat qui en fait la demande écrite.

Le dossier de consultation des entreprises peut également être téléchargé sur les sites :

www.csjc.eu

www.laprovencemarchespublics.com

Ou sur demande par mail : info@csjc.eu

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux dans une seule enveloppe (articles 45 à 47 du Code des Marchés Publics) :

Pièces de la candidature :

Les déclarations ou attestations sur l'honneur

- ! Déclaration du candidat (imprimés DC1 ou DC2 et DC6) dûment complétée.
- ! Une adresse électronique valide et régulièrement consultée.
- ! Déclaration sur l'honneur, justifiant d'avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant
- ! Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- ! Déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir.
- ! Documents ou attestations figurant à l'article D8222-7 du code du travail.
- ! Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail.

Les références et capacité de leur entreprise :

- ! Attestation d'assurance RC
- ! Attestation d'assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 2270 du Code Civil
- ! Carte de qualification professionnelle souhaitée
- ! Références récentes (> 2012) sur les principales fournitures livrées
- ! Moyens en personnel et en matériel devant être mis en œuvre pour l'exécution du présent marché

L'usage des formulaires existants (déclaration du candidat DC 1/DC 2, DC 6) n'est pas obligatoire, mais facilite grandement la présentation des candidatures.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre : **(toute offre incomplète sera immédiatement écartée)**

- ! L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : un AE par lot à compléter et à signer par le représentant qualifié de l'entreprise répondant à l'offre
- ! Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise répondant à l'offre
- ! Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise répondant à l'offre
- ! Le bordereau des prix unitaires, un par lot, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise répondant à l'offre.
- ! Le catalogue des prix des produits proposés ne figurant pas dans le BPU mentionnant la remise consentie daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise répondant à l'offre.
- ! Un mémoire technique détaillé indiquant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations (un par lot) : pièce obligatoire à joindre à l'offre. Ce mémoire doit permettre, notamment, d'affecter la note technique à l'entreprise.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Il sera procédé dans un premier temps, à l'examen des candidatures recevables du point de vue de la situation administrative, puis des capacités professionnelles et financières des candidats. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du Code des marchés publics.

L'attention est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pondération des critères

Critères	et	sous-critères	
Critère prix : Montant HT du Détail			40%
Quantitatif Estimatif			
Les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix			30%
Le rabais consenti par le candidat sur l'ensemble des fournitures non référencées aux bordereaux des prix			10%
Critère qualité des produits et valeur technique			30%
Qualité nutritionnelle, gustative répondant aux obligations et/ou recommandations en vigueur, fraîcheur des produits...			20%
Conditions de réalisation des prestations/analyse des documents techniques (livraison, délais, traçabilité...)			10%
Critère Performance en matière de développement durable			30%
– Evaluation des circuits courts (distance parcourue en nombre de km, transports empreinte carbone...).			

Modalités du calcul de notation

L'ensemble est noté sur 20 maximum, décomposé comme suit :

Note de 8 maximum pour le prix (40 % de 20)

Note de 6 maximum pour la valeur technique (30 % de 20)

Note de 6 maximum pour la performance en matière de développement durable (30 % de 20)

1) Le calcul de la note de prix sera le suivant :

Le prix de la prestation, noté sur 8 (40 % de 20), est jugé à partir du prix total tel que calculé dans le bordereau des prix (noté sur 6) et de la remise consentie sur les produits non référencés au bordereau des prix (notée sur 2) avec :

➤ Pour le montant (M) du bordereau des prix, il sera attribué une note calculée ainsi :

(montant (M) du moins disant / montant (M) offre analysée) x 6

Le moins-disant se verra attribuer la note de 6.

Le montant (M) du bordereau est calculé de la manière suivante :

Quantité année de l'article X PUHT = montant annuel HT de l'article

L'addition de tous les montants HT annuels par bordereau / nombre d'article du bordereau = M

➤ Pour la remise sur les produits non référencés, il sera attribué une note calculée ainsi :

(remise offre analysée / remise la plus élevée) x 2

Le candidat ayant effectué la remise la plus élevée se verra attribuer la note de 2.

Le bordereau des prix est un document destiné à permettre la comparaison des offres. Il n'est donné qu'à titre indicatif et est destiné à servir pour le jugement des offres. Il ne préjuge en rien des quantités réelles qui pourront être commandées.

2) Le calcul de la note technique sera le suivant :

La valeur technique notée sur 6 (30 % de 20) est appréciée au vu de la présentation d'un mémoire technique indiquant les points suivants :

- ! La qualité nutritionnelle et la fraîcheur des produits : 3 *points*
- ! Les conditions de réalisation des prestations : 3 *points*.

3) Le calcul de la note performance en matière de développement durable sera le suivant :

La valeur « **développement durable** » notée sur 6 (30 % de 20) est appréciée au vu de la présentation d'un mémoire technique indiquant les points suivants :

La mise en place de solutions environnementales : 6 *points*

- ! moyens de passation des commandes afin de limiter l'usage de papier (1 *point*)
- ! limitation des emballages et ou recyclage (2 *points*)
- ! distance parcourue de la denrée fournie en km (3 *points*)

Choix du titulaire :

Le candidat désigné par le Président du Centre du sport et de la jeunesse Corse disposera d'un délai maximum de 10 jours francs à compter de la réception du recommandé avec accusé de réception l'informant que son offre est retenue, pour fournir aux services administratifs du CSJC l'ensemble des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales qui lui incombent.

A défaut de la fourniture de ces certificats dans le délai indiqué ci-dessus, son offre pourra être rejetée par la collectivité sans mise en demeure. Le candidat classé second par la Commission d'Appel d'Offres pourra se voir attribuer le marché, sous réserve qu'il respecte lui-même les obligations indiquées dans le paragraphe précédent.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres seront adressées à :

Monsieur le Président du CSJC
Chemin de la Sposata
20090 Ajaccio

Noter sur l'enveloppe de remise de l'offre :

" Fourniture de denrées alimentaires pour le self du CSJC »
« lot n° »

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé, au service administratif du CSJC, **le lundi 17 septembre à 15h**, dernier délai.
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les offres seront présentées sous pli cacheté.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 7 : Renseignements complémentaires

- Il pourra être procédé à une négociation entre les entreprises ayant remis une offre recevable.
- Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Centre du sport et de la jeunesse Corse
Service administratif et financier
04 95 10 65 10
alexandra.biccherai@csjc.eu; stephane.testa@csjc.eu

Article 8 : Voies de recours

! Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia.

Date :

Pour l'entreprise (cachet) :

Nom :

Prénom :

Signature